

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 20 janvier 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le neuf décembre, à partir de huit heures et demie, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Charles Trenet à Chauvigny (Vienne), 7 avenue de la Vienne, sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2026_01

Objet : Adhésions annuelles 2026 du Syndicat à des organismes nationaux et locaux ainsi qu'aux abonnements presse

Date de la convocation : 14/01/2026

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 17 (68%)

Nombre d'élus en distanciel : 0

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 1

Nombre de droits de vote : 18 (72%)

Secrétaire de séance : Monsieur Edouard RENAUD

Étaient présents : (17)

Dans la salle Vienne (17) :

Monsieur Rémy COOPMAN

Monsieur Christian CHAPLAIN

Monsieur Claude DAVIAUD

Monsieur Alain GUILLON

Monsieur Bernard HENEAU

Madame Odile LANDREAU

Madame Françoise MICAULT

Monsieur Bernard ROUSSEAU

Monsieur Claude SERGENT

Madame Evelyne AZIHARI

Monsieur Patrick CHARRIER

Monsieur Joël DORET

Madame Pascale GUITTET

Monsieur Gilbert JALADEAU

Monsieur Roland LATU

Monsieur Edouard RENAUD

Monsieur Jacques SABOURIN

Ayant donné pouvoir (1):

Monsieur Jean-Pierre JAGER donne pouvoir à Monsieur Claude SERGENT

Absents excusés (7):

Monsieur Dominique DABADIE, Monsieur Gilles MORISSEAU, Monsieur Michel MALLET, Monsieur Philippe PATEY, Monsieur Frédy POIRIER, Monsieur Nicolas REVEILLAUD, Monsieur Thierry TRIPOSE.

Assistaient également à la séance : Mesdames Anne WILHELM, Mélanie ELIE, Séverine BEILLARD, Sylviane BEAUVAIS, et Messieurs Lucas POISSON, Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Yann HUNEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Olivier HOUSSIN.

Le Président propose aux membres du Bureau de reconduire différentes adhésions annuelles à des organismes associatifs nationaux ou locaux ainsi qu'aux abonnements presse.

Ces adhésions prennent plusieurs formes : accès aux plateformes dédiées, possibilités de participation à des réunions, stand, groupe de travail ou obtention de données.

Il s'agit de renouveler pour l'année 2026 les adhésions aux organismes associatifs ou fédérations suivants:

ACPUSI (Association des Collectivités Publiques Utilisant des Systèmes d'Information), **AMF 86** (Association des Maires de la Vienne), **AMR 86** (Association des Maires Ruraux de la Vienne), **ADAMA** (Association des Maires et des anciens Adjointes de la Vienne), **ASTEE-TSM** (Association française des professionnels de l'eau et des déchets), **APE** (Aqua Publica Europea), **CEPCL** (Asso. Collectivités de l'Eau Poitou-Charentes et Limousin) **CR ÉNERGIES RENOUVELABLES** (Conseils et supports), **EIT Sud Vienne** (Synergies territoriales en lien avec la Transition écologique), **FNCCR** (France Eau Publique et Cycle de l'eau), **LA GAZETTE** (actualité de la fonction publique territoriale et des collectivités locales), **O.I.E.** (Office International de l'Eau) et **SO-COOPERATION** (Coopération et solidarité internationale).

Les montants prévisionnels sont les suivants :

Organismes	Montant estimatif 2026 (€ HT)
ACPUSI	1 000 €
AMF 86	350 €
AMR 86	150 €
ADAMA	1 500 €
ASTEE - TSM	950 €
APE	3 200 €
CEPCL	1 000 €
CR ÉNERGIES RENOUVELABLES	1 500 €
E.I.T.	1 700 €
FNCCR - France Eau Publique	8 500 €
FNCCR - Cycle de l'eau	8 500 €
LA GAZETTE	1 900 €
O.I.E.	1 200 €
SO COOPÉRATION	1 600 €
TOTAL	33 050 €

Le Président propose de fixer une enveloppe budgétaire d'un montant maximum de 35 000 €, afin de permettre au Syndicat d'adhérer à tout autre organisme similaire, si le besoin apparaît en cours d'année. Ces adhésions seront engagées pour l'année 2026 dans la limite des crédits votés aux budgets concernés.

Il est précisé que ces adhésions seront gérées au sein de la direction générale des services pour l'engagement et le suivi de celles-ci.

A l'unanimité le Bureau décide :

- d'autoriser les adhésions aux organismes ci-dessus mentionnés pour l'année 2026 ;
- d'autoriser l'adhésion dans le courant de l'année à des organismes similaires, pour les besoins du Syndicat, dans la limite de 35 000 € HT pour l'ensemble des adhésions et pour l'année 2026 dans la limite des crédits votés aux budgets concernés ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le secrétaire de séance



Edouard RENAUD

Le Président



Rémy COOPMAN



Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 20 janvier 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le neuf décembre, à partir de huit heure et demie, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Charles Trenet à Chauvigny (Vienne), 7 avenue de la Vienne, sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2026_02

Objet : Décision annuelle de mise à disposition de véhicules aux élus du Bureau, à la Directrice Générale des Services

Date de la convocation : 14/01/2026

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 17 (68%)

Nombre d'élus en distanciel : 0

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 1

Nombre de droits de vote : 18 (72%)

Secrétaire de séance : Monsieur Edouard RENAUD

Étaient présents : (17)

Dans la salle Vienne (17) :

Monsieur Rémy COOPMAN

Monsieur Christian CHAPLAIN

Monsieur Claude DAVIAUD

Monsieur Alain GUILLON

Monsieur Bernard HENEAU

Madame Odile LANDREAU

Madame Françoise MICAULT

Monsieur Bernard ROUSSEAU

Monsieur Claude SERGENT

Madame Evelyne AZIHARI

Monsieur Patrick CHARRIER

Monsieur Joël DORET

Madame Pascale GUITTET

Monsieur Gilbert JALADEAU

Monsieur Roland LATU

Monsieur Edouard RENAUD

Monsieur Jacques SABOURIN

Ayant donné pouvoir (1):

Monsieur Jean-Pierre JAGER donne pouvoir à Monsieur Claude SERGENT

Absents excusés (7):

Monsieur Dominique DABADIE, Monsieur Gilles MORISSEAU, Monsieur Michel MALLET, Monsieur Philippe PATEY, Monsieur Frédy POIRIER, Monsieur Nicolas REVEILLAUD, Monsieur Thierry TRIPHOSE.

Assistaient également à la séance : Mesdames Anne WILHELM, Mélanie ELIE, Séverine BEILLARD, Sylviane BEAUVAIS, et Messieurs Lucas POISSON, Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Yann HUNEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Olivier HOUSSIN.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2123-18-1-1 et L5721-1 et suivants ;

Vu le code de la fonction publique et notamment son article L721-3 ;

Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence dans la vie publique ;

Vu l'arrêté du 10 décembre 2002 relatif à l'évaluation des avantages en nature en vue du calcul des cotisations de sécurité sociale ;

Vu la délibération n°5 du Comité syndical du 20 septembre 2023 portant modification des pouvoirs au Bureau du Syndicat.

La loi 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence dans la vie publique a précisé les modalités de mise à disposition d'un véhicule du Syndicat pour ses membres et ses agents dont les mandats et les fonctions le justifient. Ces dispositions sont codifiées à l'article L2123-18-1-1 du code général des collectivités territoriales. Cet article prévoit une délibération annuelle de l'organe délibérant fixant les conditions de ces mises à disposition.

- Sur la mise à disposition d'un véhicule de service aux délégués du Syndicat :

L'usage des véhicules de service est exclusivement réservé aux membres du Bureau avec remisage à domicile autorisé, pour les besoins exclusifs de leur mandat syndical.

- Sur la mise à disposition d'un véhicule de fonction aux agents par nécessité absolue de service compte tenu des contraintes de déplacement qui leur sont associées :

Cette nature de mise à disposition est accordée exclusivement aux emplois de :

- Directrice Générale des Services.

Les déplacements autorisés au moyen de ce véhicule incluent l'usage privatif. Il donne lieu à un avantage en nature et fait l'objet d'une déclaration fiscale. Toutes les dépenses liées à l'utilisation ainsi qu'à l'entretien de ce véhicule sont prises en charge par Eaux de Vienne (frais de carburant, frais d'entretien, frais d'assurance, impôts et taxes et frais de péage).

A l'unanimité le Bureau décide :

- d'autoriser l'usage des véhicules de service aux membres du Bureau avec possible remise à domicile ;
- de mettre à disposition un véhicule de fonction à la Directrice Générale des Services pour l'ensemble de ses déplacements y compris privés avec prise en charge des frais d'assurance, de carburant et de péage à la charge du Syndicat et de retenir le forfait annuel comme mode d'évaluation de l'avantage en nature y afférent ;
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif aux modalités d'attribution d'un véhicule de fonction à la Directrice Générale des Services selon les conditions fixées ci-dessus.

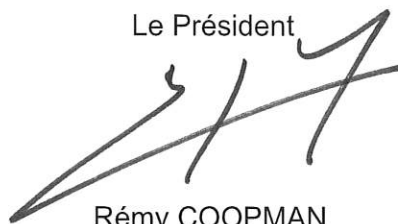
Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le secrétaire de séance

A blue ink signature, appearing to read 'Renaud', written over a horizontal line.

Edouard RENAUD

Le Président

A black ink signature, appearing to read 'Coopman', written in a stylized, cursive manner.

Rémy COOPMAN



Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 20 janvier 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le neuf décembre, à partir de huit heures et demie, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Charles Trenet à Chauvigny (Vienne), 7 avenue de la Vienne, sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2026_03

Objet : Remises gracieuses présentées en Commission "Relation abonnés et solidarité" du 14 octobre 2025 Budgets Eau et Assainissement

Date de la convocation : 14/01/2026

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 17 (68%)

Nombre d'élus en distanciel : 0

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 1

Nombre de droits de vote : 18 (72%)

Secrétaire de séance : Monsieur Edouard RENAUD

Étaient présents : (17)

Dans la salle Vienne (17) :

Monsieur Rémy COOPMAN

Monsieur Christian CHAPLAIN

Monsieur Claude DAVIAUD

Monsieur Alain GUILLON

Monsieur Bernard HENEAU

Madame Odile LANDREAU

Madame Françoise MICAULT

Monsieur Bernard ROUSSEAU

Monsieur Claude SERGENT

Madame Evelyne AZIHARI

Monsieur Patrick CHARRIER

Monsieur Joël DORET

Madame Pascale GUITTET

Monsieur Gilbert JALADEAU

Monsieur Roland LATU

Monsieur Edouard RENAUD

Monsieur Jacques SABOURIN

Ayant donné pouvoir (1):

Monsieur Jean-Pierre JAGER donne pouvoir à Monsieur Claude SERGENT

Absents excusés (7):

Monsieur Dominique DABADIE, Monsieur Gilles MORISSEAU, Monsieur Michel MALLET, Monsieur Philippe PATEY, Monsieur Frédy POIRIER, Monsieur Nicolas REVEILLAUD, Monsieur Thierry TRIPHOSE.

Assistaient également à la séance : Mesdames Anne WILHELM, Mélanie ELIE, Séverine BEILLARD, Sylviane BEAUVAIS, et Messieurs Lucas POISSON, Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Yann HUNEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Olivier HOUSSIN.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2224-12-4 et R. 2224-19-2 ;

Vu la délibération du Comité syndical n°2 du 07 octobre 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau et au Président modifiée par délibération en date du 29 juin 2022 ;

Vu l'instruction codificatrice du 20 décembre 2021 de la Direction générale des finances publiques.

Le Président expose aux membres du Bureau que la Commission "Relation abonnés et solidarité" s'est réunie le 14 octobre 2025 pour examiner des demandes de remise gracieuse formulées par des abonnés pour des motifs divers (fuites sur installations privées, consommations inexpliquées, difficultés financières etc.).

Le Président précise que ces dossiers examinés par la Commission ne remplissent pas les conditions de la loi Warsmann, fixées à l'article L.2224-12-4 du code général des collectivités territoriales, permettant de bénéficier d'un écrêtement sur la facture d'eau et/ou d'assainissement.

La Commission a émis un avis favorable pour 11 demandes de remise gracieuse que le Président soumet ce jour aux membres du Bureau pour approbation :

Référence contrat	Motif remise gracieuse	Montant Facture initiale (en € TTC)	Montant estimé Remise accordée (en € TTC)	Montant estimé Nouvelle facture (en € TTC)
1115257	Remise gracieuse accordée sur la part assainissement de la facture d'eau et d'assainissement n°4570707 suite à fuite sur la vanne du robinet de jardin	2815	1097	1718
1160326	Remise gracieuse accordée sur la part assainissement de la facture d'eau et d'assainissement n°4584023 suite à surconsommation inexpliquée	560	211	349
1125677	Remise gracieuse accordée sur la part assainissement de la facture d'eau et d'assainissement n°4606988 suite à surconsommation inexpliquée	1205	482	723
1000459	Remise gracieuse accordée sur la facture d'eau et d'assainissement n°4713274 suite à fuite sur une conduite à la sortie du compteur	1505	535	970
1110242	Remise gracieuse accordée sur la part eau de la facture d'eau n°4601961 suite à fuite sur canalisation souterraine	1899	1406	493
1029011	Remise gracieuse accordée sur la part eau et assainissement de la prochaine facture d'eau et d'assainissement suite à surconsommation inexpliquée	1118	886	232
1323049	Remise gracieuse accordée sur la part eau et assainissement de la facture d'eau et d'assainissement n°4724498 suite à fuite sur	1085	170	915

	canalisation enterrée			
1088782	Remise gracieuse accordée sur la facture d'eau et d'assainissement n°4707025 suite fuite sur réducteur de pression	1195	354	841
1103294	Remise gracieuse accordée sur la prochaine facture d'eau et d'assainissement suite fuite sur purgeur	2379	983	1396
1131376	Remise gracieuse accordée sur la facture d'eau n°4645452 suite fuite sur robinet d'arrêt	1523	734	789
1085346	Remboursement de la part assainissement des factures 4144331 (05/06/2024), 4316565 (29/11/2024) et 4605996 (03/06/2025)	987	480	507
Montant total estimé des remises accordées (en € TTC)		16271	7338	8933

A l'unanimité le Bureau décide :

- d'accorder les 11 demandes de remise gracieuse ci-dessus mentionnées à la suite de l'avis favorable rendu le 14 octobre 2025 par la Commission "Relation abonnés et solidarité".

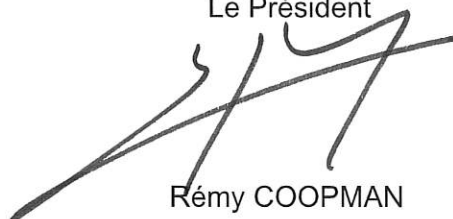
Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le secrétaire de séance



Edouard RENAUD

Le Président



Rémy COOPMAN



Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 20 janvier 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le neuf décembre, à partir de huit heures et demie, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Charles Trenet à Chauvigny (Vienne), 7 avenue de la Vienne, sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2026_04

Objet : Convention d'accompagnement en faveur de la maîtrise de la demande en énergie –
Année 2026

Date de la convocation : 14/01/2026

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 16 (64%)

Nombre d'élus en distanciel : 0

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 1

Nombre de droits de vote : 17 (68%)

Secrétaire de séance : Monsieur Edouard RENAUD

Étaient présents : (16)

Dans la salle Vienne (16) :

Monsieur Rémy COOPMAN

Monsieur Christian CHAPLAIN

Monsieur Joël DORET

Madame Pascale GUITTET

Monsieur Gilbert JALADEAU

Monsieur Roland LATU

Monsieur Edouard RENAUD

Monsieur Jacques SABOURIN

Madame Evelyne AZIHARI

Monsieur Patrick CHARRIER

Monsieur Alain GUILLON

Monsieur Bernard HENEAU

Madame Odile LANDREAU

Madame Françoise MICAULT

Monsieur Bernard ROUSSEAU

Monsieur Claude SERGENT

Ayant donné pouvoir (1):

Monsieur Jean-Pierre JAGER donne pouvoir à Monsieur Claude SERGENT

Absents excusés (8):

Monsieur Dominique DABADIE, Monsieur Claude DAVIAUD, Monsieur Gilles MORISSEAU, Monsieur Michel MALLET, Monsieur Philippe PATEY, Monsieur Frédy POIRIER, Monsieur Nicolas REVEILLAUD, Monsieur Thierry TRIPHOSE.

Assistaient également à la séance : Mesdames Anne WILHELM, Mélanie ELIE, Séverine BEILLARD, Sylviane BEAUVAIS, et Messieurs Lucas POISSON, Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Yann HUNEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Olivier HOUSSIN.

Vu la délibération n°2 du 07 octobre 2020 du Comité syndical modifiée par la délibération n°5 du 29 juin 2022 du Comité syndical, portant délégation de pouvoirs au Bureau.

Le Président rappelle aux membres du Bureau qu'Eaux de Vienne-Siveer est bénéficiaire de l'accompagnement d'Alternat Énergie dans la réalisation d'Opérations d'Economies d'Energie (dispositif de certificat d'économies d'énergie - CEE) dans le périmètre de ses activités.

A ce titre, une convention annuelle détermine les modalités et les conditions dans lesquelles Alternat Energie s'engage à accompagner Eaux de Vienne-Siveer ainsi que la contribution financière d'Alternat au titre de cette convention, à hauteur de 6,50 €/MWh cumac (montant HT) pour l'année 2026.

Le projet de convention au titre de l'année 2026 est joint en annexe à la présente délibération.

A l'unanimité le Bureau décide :

- d'approuver le projet de convention d'accompagnement présenté en annexe ;
- d'autoriser le Président ou sa-son représentant-e à signer la convention et à être bénéficiaire des conseils et de la contribution financière d'Alternat Énergie pour les projets présentés par Eaux de Vienne à Alternat Énergie et éligibles aux CEE en 2026.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le secrétaire de séance



Edouard RENAUD

Le Président



Rémy COOPMAN



Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 20 janvier 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le neuf décembre, à partir de huit heures et demie, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Charles Trenet à Chauvigny (Vienne), 7 avenue de la Vienne, sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2026_05

Objet : Acquisition d'une parcelle sur la commune de Smarves pour la création d'un bassin tampon - Budget Assainissement

Date de la convocation : 14/01/2026

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 17 (68%)

Nombre d'élus en distanciel : 0

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 1

Nombre de droits de vote : 18 (72%)

Secrétaire de séance : Monsieur Edouard RENAUD

Étaient présents : (17)

Dans la salle Vienne (17) :

Monsieur Rémy COOPMAN

Monsieur Christian CHAPLAIN

Monsieur Claude DAVIAUD

Monsieur Alain GUILLON

Monsieur Bernard HENEAU

Madame Odile LANDREAU

Madame Françoise MICAULT

Monsieur Bernard ROUSSEAU

Monsieur Claude SERGENT

Madame Evelyne AZIHARI

Monsieur Patrick CHARRIER

Monsieur Joël DORET

Madame Pascale GUITTET

Monsieur Gilbert JALADEAU

Monsieur Roland LATU

Monsieur Edouard RENAUD

Monsieur Jacques SABOURIN

Ayant donné pouvoir (1):

Monsieur Jean-Pierre JAGER donne pouvoir à Monsieur Claude SERGENT

Absents excusés (7):

Monsieur Dominique DABADIE, Monsieur Gilles MORISSEAU, Monsieur Michel MALLET, Monsieur Philippe PATEY, Monsieur Frédy POIRIER, Monsieur Nicolas REVEILLAUD, Monsieur Thierry TRIPHOSE.

Assistaient également à la séance : Mesdames Anne WILHELM, Mélanie ELIE, Séverine BEILLARD, Sylviane BEAUVAIS, et Messieurs Lucas POISSON, Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Yann HUNEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Olivier HOUSSIN.

Vu la délibération n°2 du Comité syndical du 7 octobre 2020 modifiée portant délégation de pouvoirs au Bureau pour prendre toute décision concernant l'acquisition de biens immobiliers, moyennant un prix maximum de 200 000 € HT.

Le Président informe les membres du Bureau du projet de création d'un bassin tampon sur la commune de Smarves.

Ce projet fait suite aux conclusions du Schéma Directeur Assainissement réalisé sur la commune de Smarves, en 2019 lequel prévoit la construction de cet ouvrage, en priorité 1. Celui-ci, d'une capacité de l'ordre de 700 m³, va permettre d'améliorer le fonctionnement du système d'assainissement, lors des événements pluvieux et notamment de réduire les volumes déversés.

Ce projet nécessite l'acquisition d'une surface approximative de terrain de 2 000 m², sur laquelle sera implantée le futur ouvrage.

M. Quentin PIERRE, propriétaire accepte de céder une telle surface (2 000 m²), à prendre sur la parcelle de terrain non-bâti, identifiée au cadastre section AT 259, d'une contenance totale de 7 770 m² située à Smarves, lieu-dit Les Veaux, moyennant le prix de 2 200 €, soit 1,1 €/m² (cf.plan en annexe).

A l'unanimité le Bureau décide :

- d'approuver l'acquisition, moyennant la somme de 2 200 €, d'une surface d'environ 2 000 m² prise sur la parcelle identifiée au cadastre sous le numéro AT 259, située sur la commune de Smarves, lieu-dit Les Veaux, appartenant à M. Quentin PIERRE ;
- de confier l'établissement de l'acte authentique à la Selarl Notaccords (Maître Guillaume CARRE), titulaire d'un office notarial à Saint-Georges-lès-Baillargeaux, dont les frais d'acte estimés à 500 € seront à la charge d'Eaux de Vienne ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à arrêter les termes de l'acte authentique d'acquisition et à le signer, de même que tous documents nécessaires à ladite opération.

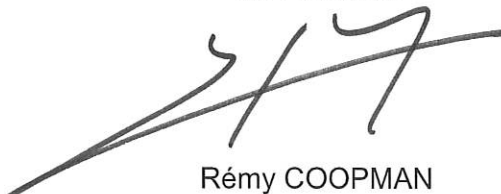
Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le secrétaire de séance



Edouard RENAUD

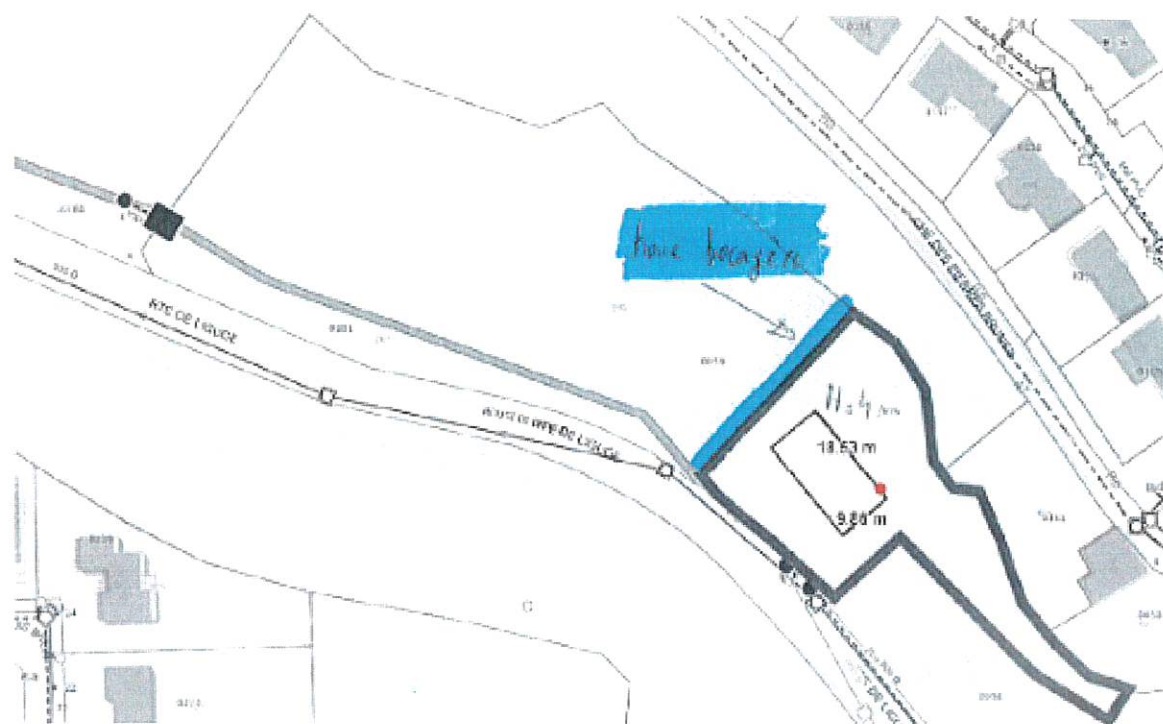
Le Président



Rémy COOPMAN



ANNEXE :



Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 20 janvier 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le neuf décembre, à partir de huit heure et demie, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Charles Trenet à Chauvigny (Vienne), 7 avenue de la Vienne, sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2026_06

Objet : Modification de la délibération n° 2 du 08 octobre 2024 relative à la cession de parcelles sur la commune de Mazerolles - Budget Assainissement

Date de la convocation : 14/01/2026

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 17 (68%)

Nombre d'élus en distanciel : 0

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 1

Nombre de droits de vote : 18 (72%)

Secrétaire de séance : Monsieur Edouard RENAUD

Étaient présents : (17)

Dans la salle Vienne (17) :

Monsieur Rémy COOPMAN	Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Claude DAVIAUD	Monsieur Joël DORET
Monsieur Alain GUILLON	Madame Pascale GUITTET
Monsieur Bernard HENEAU	Monsieur Gilbert JALADEAU
Madame Odile LANDREAU	Monsieur Roland LATU
Madame Françoise MICAULT	Monsieur Edouard RENAUD
Monsieur Bernard ROUSSEAU	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Claude SERGENT	

Ayant donné pouvoir (1):

Monsieur Jean-Pierre JAGER donne pouvoir à Monsieur Claude SERGENT

Absents excusés (7):

Monsieur Dominique DABADIE, Monsieur Gilles MORISSEAU, Monsieur Michel MALLET, Monsieur Philippe PATEY, Monsieur Frédy POIRIER, Monsieur Nicolas REVEILLAUD, Monsieur Thierry TRIPHOSE.

Assistaient également à la séance : Mesdames Anne WILHELM, Mélanie ELIE, Séverine BEILLARD, Sylviane BEAUVAIS, et Messieurs Lucas POISSON, Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Yann HUNEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Olivier HOUSSIN.

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.2221-1 et L3112-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5722-3 ;

Vu les arrêtés inter-préfectoraux n°2013-D2/B1-018 et n°2013-D2/B1-072 en date du 5 février et en date du 15 novembre 2013 portant fusion des établissements publics de coopération intercommunale en vue de constituer un syndicat mixte à vocation départementale pour l'eau et l'assainissement sur la base du Syndicat Intercommunal Mixte d'Equipement Rural pour l'Eau et l'Assainissement du Département de la Vienne (SIVEER) ;

Vu la délibération n°2 modifiée du Comité syndical en date du 7 octobre 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau, notamment pour “ prendre toute décision concernant la cession de bien immobilier moyennant un prix de cession maximum de 500 000 € ” ;

Vu la délibération n°2 du Bureau syndical du 8 octobre 2024 portant sur la cession d'une parcelle à Mazerolles ;

Vu l'avis du domaine sur la valeur vénale de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Vienne en date du 22 juillet 2025.

Le Syndicat Eaux de Vienne-Siveer est propriétaire d'une parcelle cadastrée A n° 1575 d'une surface égale à 2 456 m² au lieu-dit “Pièces des Sapins” située sur la commune de Mazerolles sur laquelle est implantée une lagune à boues.

Par une délibération n°2 du Bureau syndical du 08 octobre 2024, il a été décidé de la vente d'une partie d'une parcelle située à Mazerolles en raison de travaux diligentés par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine (DREAL) aux fins de déviation de la RN 147.

Cette délibération qui validait la vente d'une parcelle de 148 m² au profit de la DREAL doit être modifiée au regard des évolutions apportées par l'Etat dans son projet d'aménagement.

La DREAL sollicite le syndicat pour acquérir environ 439 m² de la parcelle A 1575 dans le cadre de l'emprise des travaux. Cette surface correspond à 2 nouvelles parcelles ainsi définies :

- Parcelle A 678 d'une surface de 151 m²
- Parcelle A 679 d'une surface de 288 m²

La valeur foncière du bien établie par la DGFIP s'élève à la somme de 241 € correspondant au prix d'achat proposé par la DREAL.

A l'unanimité le Bureau décide :

- d'approuver la modification de la délibération n°2 du Bureau syndical du 08 octobre 2024 ;
- de prendre acte de la cession pour la somme de 241 € des parcelles nouvellement cadastrées A 1678 et A 1679 correspondant à l'ancienne parcelle cadastrée A n°1575, situées sur la commune de Mazerolles aux fins de faciliter l'emprise des travaux de la déviation de la RN 147;
- de conclure la vente par un acte authentique dressé en la forme administrative ;

- d'autoriser le Président à arrêter les termes de l'acte de vente et à le signer, de même que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur.

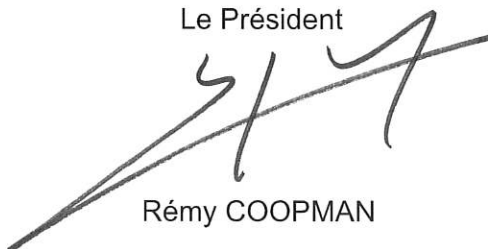
Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le secrétaire de séance



Edouard RENAUD

Le Président



Rémy COOPMAN



Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 20 janvier 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le neuf décembre, à partir de huit heures et demie, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Charles Trenet à Chauvigny (Vienne), 7 avenue de la Vienne, sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2026_07

Objet : Acquisition d'un château d'eau sur la commune de Vouzailles

Date de la convocation : 14/01/2026

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 16 (64%)

Nombre d'élus en distanciel : 0

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 1

Nombre de droits de vote : 17 (68%)

Secrétaire de séance : Monsieur Edouard RENAUD

Étaient présents : (16)

Dans la salle Vienne (16) :

Monsieur Rémy COOPMAN

Monsieur Christian CHAPLAIN

Monsieur Claude DAVIAUD

Monsieur Alain GUILLON

Monsieur Gilbert JALADEAU

Monsieur Roland LATU

Monsieur Edouard RENAUD

Monsieur Jacques SABOURIN

Madame Evelyne AZIHARI

Monsieur Patrick CHARRIER

Monsieur Joël DORET

Monsieur Bernard HENEAU

Madame Odile LANDREAU

Madame Françoise MICAULT

Monsieur Bernard ROUSSEAU

Monsieur Claude SERGENT

Ayant donné pouvoir (1):

Monsieur Jean-Pierre JAGER donne pouvoir à Monsieur Claude SERGENT

Absents excusés (8):

Monsieur Dominique DABADIE, Madame Pascale GUITTET, Monsieur Gilles MORISSEAU, Monsieur Michel MALLET, Monsieur Philippe PATEY, Monsieur Frédy POIRIER, Monsieur Nicolas REVEILLAUD, Monsieur Thierry TRIPHOSE.

Assistaient également à la séance : Mesdames Anne WILHELM, Mélanie ELIE, Séverine BEILLARD, Sylviane BEAUVAIS, et Messieurs Lucas POISSON, Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Yann HUNEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Olivier HOUSSIN.

Vu la délibération n°08 du Bureau du 23 janvier 2024 portant sur la réalisation de travaux de déconstruction d'ouvrages - programme 2024 - Budget Eau, faisant mention du château d'eau de la commune de Vouzailles ;

Vu la délibération n°DCM-2025-055 du 18 novembre 2025 de la commune de Vouzailles portant transfert de propriété du château d'eau dans le bourg, rue du Puits Lasnier au profit d'Eaux de Vienne-Siveer ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et suivants, L.2241-1 et L.1311-13 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.1212-1 ;

Vu les dispositions du titre VI du code civil relatif à la vente ;

Vu l'avis du service des Domaines du 3 novembre 2025 portant sur le château d'eau du bourg, rue du Puits Lasnier, à Vouzailles et évaluant celui-ci à la valeur vénale de l'euro symbolique.

Le Président rappelle aux membres du Bureau que suite à la fusion absorption entre Eaux de Vienne-Siveer et des Syndicats du département au 1er janvier 2014, Eaux de Vienne-Siveer, par acte en date du 24 décembre 2015, est devenu propriétaire et a acquis la jouissance des biens apportés par les Syndicats absorbés.

Le réservoir aérien de Vouzailles, situé sur l'emprise cadastrale E01 1241 rue du puits Lasnier, hors d'usage au moment du transfert, n'est pas mentionné dans la liste des ouvrages cédés au Syndicat Eaux de Vienne-Siveer bien qu'ayant été édifié et exploité pour les besoins du service. Ainsi, le bien est réputé appartenir au domaine public de la commune. Or, cet ouvrage présente un état de dégradation très avancé.

La bonne gestion des deniers publics implique de procéder à la démolition de l'ouvrage plutôt qu'à sa réhabilitation. Eaux de Vienne-Siveer dispose des moyens techniques et financiers permettant d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Le montant des travaux de démolition est évalué à la somme de 90 000 € HT. La commune de Vouzailles procèdera au rachat du terrain d'assiette du réservoir aérien pour un montant de 4 800 € après la réception des travaux de déconstruction de l'ouvrage par Eaux de Vienne-Siveer. Un géomètre-expert réalisera, aux frais d'Eaux de Vienne-Siveer à la détermination des limites du terrain cédé.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il est établi que la démolition de l'ouvrage sera opérée sous maîtrise d'ouvrage d'Eaux de Vienne-Siveer et qu'en conséquence, celui-ci doit être propriétaire de l'ouvrage pour en disposer.

La présente délibération a pour objet de procéder à l'acquisition de la propriété du réservoir aérien Eaux de Vienne-Siveer afin que celui-ci soit démoli lequel sera réintégré par la suite dans le domaine public de la commune de Vouzailles.

A l'unanimité le Bureau décide :

- d'approuver l'acquisition du réservoir aérien sis rue du Puits Lasnier, le bourg à Vouzailles appartenant à la commune de Vouzailles et vendu par cette dernière ;
- de fixer le prix d'achat à la somme de 1 € ;
- d'autoriser le Président à signer l'acte d'acquisition ainsi que tout document se rapportant à la transaction ;

- d'autoriser la vente relative à cette opération par un acte en la forme administrative qui sera dressé par le Maire de la commune de Vouzailles.

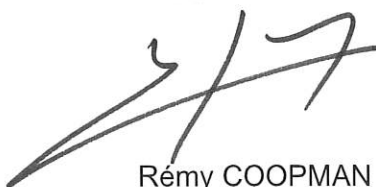
Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le secrétaire de séance



Edouard RENAUD

Le Président



Rémy COOPMAN



Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 20 janvier 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le neuf décembre, à partir de huit heures et demie, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Charles Trenet à Chauvigny (Vienne), 7 avenue de la Vienne, sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2026_08

Objet : Réalisation d'études pour établir des schémas directeurs d'assainissement collectif 2026 (SDA) - Budget Assainissement

Date de la convocation : 14/01/2026

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 15 (60%)

Nombre d'élus en distanciel : 0

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 1

Nombre de droits de vote : 16 (64%)

Secrétaire de séance : Monsieur Edouard RENAUD

Étaient présents : (15)

Dans la salle Vienne (15) :

Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Christian CHAPLAIN
Monsieur Joël DORET
Monsieur Bernard HENEAU
Madame Odile LANDREAU
Madame Françoise MICAULT
Monsieur Bernard ROUSSEAU
Monsieur Claude SERGENT

Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Alain GUILLON
Monsieur Gilbert JALADEAU
Monsieur Roland LATU
Monsieur Edouard RENAUD
Monsieur Jacques SABOURIN

Ayant donné pouvoir (1):

Monsieur Jean-Pierre JAGER donne pouvoir à Monsieur Claude SERGENT

Absents excusés (9):

Monsieur Dominique DABADIE, Monsieur Claude DAVIAUD, Madame Pascale GUITTET, Monsieur Gilles MORISSEAU, Monsieur Michel MALLET, Monsieur Philippe PATEY, Monsieur Frédy POIRIER, Monsieur Nicolas REVEILLAUD, Monsieur Thierry TRIPHOSE.

Assistaient également à la séance : Mesdames Anne WILHELM, Mélanie ELIE, Séverine BEILLARD, Sylviane BEAUVAIS, et Messieurs Lucas POISSON, Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Yann HUNEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Olivier HOUSSIN.

Vu le code de la commande publique notamment les articles L.2124-1 et suivants, R.2124-1 et suivants et R.2161-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif ;

Vu la délibération n°2 du 07 octobre 2020 du Comité syndical modifiée par la délibération n°5 du 29 juin 2022 du Comité syndical, portant délégation de pouvoirs au Bureau.

Le Président rappelle aux membres du Bureau que la réalisation d'études diagnostiques et de schémas directeurs d'assainissement collectif est une obligation réglementaire selon l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif.

A ce titre, le Président informe les membres du Bureau que les études diagnostiques et schémas directeurs d'assainissement collectif des communes de :

- Ayrion ;
- Cloué ;
- Gençay ;
- La Villegieu-du-Clain ;
- Les Ormes ;
- Marçay ;
- Mazeuil ;
- Saint-Romain ;
- Sommières-du-Clain ;
- Usson-du-Poitou ;
- Valence-en-Poitou (Couhé) ;

ont été inscrits au Budget Assainissement 2026 du Syndicat.

Le choix de ces communes s'est notamment porté sur le fait que certains systèmes sont :

- **Importants** (supérieurs à 2 000 Équivalent-Habitant) et arrivent à l'échéance réglementaire des 10 ans par rapport au dernier schéma directeur réalisé ;
- **Classés prioritaires par le Département de la Vienne** pour la réhabilitation des systèmes d'assainissement collectif impactant les milieux récepteurs pour les communes de Ayrion, Gençay, Les Ormes, Usson-du-Poitou et Valence-en-Poitou (Couhé) (priorité 1), Marçay et Sommières-du-Clain (priorité 2) ;
- **Classés non conformes par la DDT en 2024** pour les communes de Ayrion, Gençay, Les Ormes et Usson-du-Poitou.

Ces choix correspondent au respect de la réglementation, à la situation des systèmes les plus importants du département (supérieurs à 2000 E.H.) et aux conclusions et priorités des travaux menés avec les partenaires techniques et financiers départementaux.

Il convient de lancer une ou plusieurs consultations début 2026 pour la réalisation de ces études de schémas directeurs d'assainissement collectif, avec regroupement des communes en cinq ou six lots répartis en fonction des secteurs d'études.

Le coût global de l'établissement de l'ensemble de ces schémas directeurs d'assainissement collectif a été estimé à 1 035 900 € HT pour l'année 2026, et se décompose de la façon suivante :

Prestations	Montant € HT
Etudes et travaux réalisés par les bureaux d'études	931 250
Production immobilisée (MOE + ITV en interne)	104 650
Total	1 035 900

Le plan de financement pour ces études d'assainissement pourrait être le suivant :

- Agence de l'Eau Loire Bretagne 50 %
- Département de la Vienne 10 %
- Eaux de Vienne - Siveer 40 %

A l'unanimité le Bureau décide :

- d'approuver la réalisation des études telles que définies ci-dessus ;
- de procéder à des demandes de financements auprès du Conseil Départemental de la Vienne et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ;
- de lancer une ou plusieurs consultations pour la réalisation de ces études ;
- d'autoriser le Président ou sa son représentant-e à signer les marchés d'études et tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de + 10 % des crédits indiqués ci-dessus et inscrits au Budget Primitif 2026.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le secrétaire de séance



Edouard RENAUD

Le Président



Rémy COOPMAN



Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 20 janvier 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le neuf décembre, à partir de huit heures et demie, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Charles Trenet à Chauvigny (Vienne), 7 avenue de la Vienne, sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2026_09

Objet : Réalisation d'études pour établir des schémas directeurs d'alimentation en eau potable
2026 - Budget Eau -

Date de la convocation : 14/01/2026

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 15 (60%)

Nombre d'élus en distanciel : 0

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 1

Nombre de droits de vote : 16 (64%)

Secrétaire de séance : Monsieur Edouard RENAUD

Étaient présents : (15)

Dans la salle Vienne (15) :

Monsieur Rémy COOPMAN

Monsieur Christian CHAPLAIN

Monsieur Joël DORET

Monsieur Bernard HENEAU

Madame Odile LANDREAU

Madame Françoise MICAULT

Monsieur Bernard ROUSSEAU

Monsieur Claude SERGENT

Madame Evelyne AZIHARI

Monsieur Patrick CHARRIER

Monsieur Alain GUILLON

Monsieur Gilbert JALADEAU

Monsieur Roland LATU

Monsieur Edouard RENAUD

Monsieur Jacques SABOURIN

Ayant donné pouvoir (1):

Monsieur Jean-Pierre JAGER donne pouvoir à Monsieur Claude SERGENT

Absents excusés (9):

Monsieur Dominique DABADIE, Monsieur Claude DAVIAUD, Madame Pascale GUITTET, Monsieur Gilles MORISSEAU, Monsieur Michel MALLET, Monsieur Philippe PATEY, Monsieur Frédy POIRIER, Monsieur Nicolas REVEILLAUD, Monsieur Thierry TRIPHOSE.

Assistaient également à la séance : Mesdames Anne WILHELM, Mélanie ELIE, Séverine BEILLARD, Sylviane BEAUVAIS, et Messieurs Lucas POISSON, Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Yann HUNEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Olivier HOUSSIN.

Vu le code de la commande publique notamment les articles L.2124-1 et suivants, R.2124-1 et suivants et R.2161-1 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L2224-7-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2 du 07 octobre 2020 du Comité syndical modifiée par la délibération n°5 du 29 juin 2022 du Comité syndical, portant délégation de pouvoirs au Bureau.

Le Président rappelle aux membres du Bureau que la réalisation d'études pour l'élaboration de schémas directeurs d'alimentation en eau potable est rendue obligatoire par l'article L2224-7-1 du code général des collectivités territoriales.

A ce titre, le Président informe les membres du Bureau que les études de schéma directeur d'alimentation en eau potable des unités techniques de :

- Vaux sur Vienne (CL Vaux sur Vienne) ;
- Lathus (CL Lathus - Montmorillon Jouhet) ;
- Montmorillon Jouhet (CL Lathus - Montmorillon Jouhet) ;

ont été inscrites au Budget Eau 2026 du Syndicat.

Pour chaque territoire concerné, le schéma directeur de l'alimentation en eau potable doit permettre :

- d'établir un état des lieux complet des ouvrages et du service d'eau potable comprenant le recueil et l'analyse des données existantes, l'analyse de la production, de la consommation et du fonctionnement du service d'eau potable ;
- d'établir un diagnostic de l'état actuel de la sécurité sanitaire de l'eau potable sur chaque secteur de production et de distribution de la zone d'étude ;
- d'analyser et de hiérarchiser les risques sanitaires de la production à la distribution, d'établir une reconnaissance complète des ouvrages ;
- de réaliser une cartographie détaillée des réseaux d'eau potable ;
- d'établir une modélisation du fonctionnement du réseau et des ouvrages afin d'apprécier les principales causes de dysfonctionnement ;
- d'installer si nécessaire sur les réseaux d'eau potable des dispositifs complémentaires nécessaires pour lutter contre les fuites et/ou d'optimiser les dispositifs préexistants ;
- d'évaluer l'évolution des besoins en eau à moyen et long terme ;
- d'établir un schéma directeur cohérent, qui proposera des améliorations à court, moyen et long terme au travers d'un programme d'actions et d'investissements chiffrés et hiérarchisés.

Il convient de lancer une consultation début 2026 pour la réalisation de ces études de schémas directeurs d'alimentation en eau potable.

Le coût global de l'établissement de l'ensemble de ces schémas directeurs d'alimentation en eau potable a été estimé à 620 000 € HT pour l'année 2026, et se décompose de la façon suivante :

Prestations	Montant € HT
Etudes et travaux réalisés par les bureaux d'études	320 000
Production immobilisée (MOE + relevés topo en interne)	300 000
Total	620 000

La consultation correspondra à un appel d'offres ouvert comprenant deux lots répartis en fonction des secteurs d'études.

Le plan de financement pour ces études d'assainissement pourrait être le suivant :

- | | |
|----------------------------------|------|
| - Agence de l'Eau Loire Bretagne | 50 % |
| - Département de la Vienne | 10 % |
| - Eaux de Vienne - Siveer | 40 % |

A l'unanimité le Bureau décide :

- d'approuver la réalisation des études telles que définies ci-dessus ;
- de procéder à des demandes de financements auprès du Conseil Départemental de la Vienne et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ;
- de lancer la consultation pour la réalisation de ces études ;
- d'autoriser le Président ou sa-son représentant-e à signer les marchés d'études et tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de + 10 % des crédits indiqués ci-dessus et inscrits au Budget Primitif 2026.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le secrétaire de séance



Edouard RENAUD

Le Président



Rémy COOPMAN



Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 20 janvier 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le neuf décembre, à partir de huit heures et demie, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Charles Trenet à Chauvigny (Vienne), 7 avenue de la Vienne, sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2026_10

Objet : Réalisation de travaux de réseaux d'eau potable pour le forage de Bois Granger à Naintré- Budget Eau - MANUFACTURE- BP 2026

Date de la convocation : 14/01/2026

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 16 (64%)

Nombre d'élus en distanciel : 0

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 1

Nombre de droits de vote : 17 (68%)

Secrétaire de séance : Monsieur Edouard RENAUD

Étaient présents : (16)

Dans la salle Vienne (16) :

Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Christian CHAPLAIN
Monsieur Claude DAVIAUD
Monsieur Alain GUILLON
Monsieur Bernard HENEAU
Madame Odile LANDREAU
Madame Françoise MICAULT
Monsieur Jacques SABOURIN

Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Joël DORET
Madame Pascale GUITTET
Monsieur Gilbert JALADEAU
Monsieur Roland LATU
Monsieur Bernard ROUSSEAU
Monsieur Claude SERGENT

Ayant donné pouvoir (1):

Monsieur Jean-Pierre JAGER donne pouvoir à Monsieur Claude SERGENT

Absents excusés (8):

Monsieur Dominique DABADIE, Monsieur Gilles MORISSEAU, Monsieur Michel MALLET, Monsieur Philippe PATEY, Monsieur Frédy POIRIER, Monsieur Edouard RENAUD, Monsieur Nicolas REVEILLAUD, Monsieur Thierry TRIPHOSE.

Assistaient également à la séance : Mesdames Anne WILHELM, Mélanie ELIE, Séverine BEILLARD, Sylviane BEAUVAIS, et Messieurs Lucas POISSON, Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Yann HUNEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Olivier HOUSSIN.

Vu le code de la commande publique notamment les articles L.2124-1 et suivants, R.2124-1 et suivants et R.2161-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2 du 07 octobre 2020 du Comité syndical modifiée par la délibération n°5 du 29 juin 2022 du Comité syndical, portant délégation de pouvoirs au Bureau ;

Vu la délibération B_n°2025_57 du 08 juillet 2025 du Bureau "Travaux de transformation des forages de reconnaissance de "Bois Granger" et "Nerpuy" dans le cadre du projet de la Manufacture d'Eau - Budget Eau".

Le Président rappelle aux membres du Bureau que des travaux de recherche en eau ont été entrepris dans le cadre de la diversification de la ressource en eau du projet Manufacture d'Eau. Une phase de reconnaissance a été réalisée en 2024/2025 pour les forages de Nerpuy et Bois Granger sur la commune de Naintré.

Une délibération a été prise au bureau du 8 juillet 2025 pour la transformation de ces deux forages de reconnaissance en forages d'exploitation.

Afin de permettre la réalisation d'un essai de pompage sur le forage Bois Granger il est nécessaire de poser une canalisation de diamètre 250 mm sur un linéaire de 820 mètres intégrant la réalisation d'un forage dirigé sous la RD 910 et rejoignant le Clain.

A terme, après la mise en service du forage, cette canalisation servira au transfert des eaux vers la future usine d'eau potable de la Manufacture d'Eau.

Le montant de ces travaux est estimé à 250 000 € HT.

Dans le cadre d'une coordination optimisée des travaux liés à la transformation des forages de reconnaissance de "Bois Granger" et "Nerpuy", la consultation relative à ce marché public de travaux a été publiée le 19 décembre 2025 sur le profil acheteur d'Eaux de Vienne avec une remise des offres fixée au 31 janvier 2026.

A l'unanimité le Bureau décide :

- d'approuver la réalisation des travaux sus cités sous réserve du vote du budget 2026, à savoir 250 000 € HT ;
- d'autoriser le Président ou sa-son représentant-e à signer le marché de travaux, sous réserve du vote du Budget 2026 par le Comité syndical, ainsi que tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de + 15 % des crédits indiqués ci-dessus et inscrits au Budget Primitif 2026.

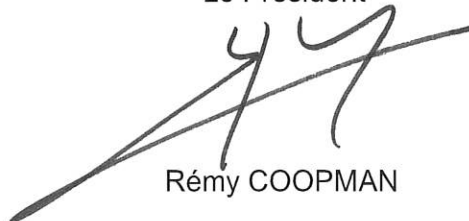
Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le secrétaire de séance



Edouard RENAUD

Le Président



Rémy COOPMAN



Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 20 janvier 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le neuf décembre, à partir de huit heures et demie, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Charles Trenet à Chauvigny (Vienne), 7 avenue de la Vienne, sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2026_11

Objet : Renouvellement d'une convention avec la SAFER

Date de la convocation : 14/01/2026
Nombre de membres du Bureau : 25
Nombre d'élus présents : 17 (68%)
Nombre d'élus en distanciel : 0

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 1
Nombre de droits de vote : 18 (72%)
Secrétaire de séance : Monsieur Edouard RENAUD

Étaient présents : (17)

Dans la salle Vienne (17) :

Monsieur Rémy COOPMAN	Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Claude DAVIAUD	Monsieur Joël DORET
Monsieur Alain GUILLON	Madame Pascale GUITTET
Monsieur Bernard HENEAU	Monsieur Gilbert JALADEAU
Madame Odile LANDREAU	Monsieur Roland LATU
Madame Françoise MICAULT	Monsieur Edouard RENAUD
Monsieur Bernard ROUSSEAU	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Claude SERGENT	

Ayant donné pouvoir (1):

Monsieur Jean-Pierre JAGER donne pouvoir à Monsieur Claude SERGENT

Absents excusés (7):

Monsieur Dominique DABADIE, Monsieur Gilles MORISSEAU, Monsieur Michel MALLET, Monsieur Philippe PATEY, Monsieur Frédy POIRIER, Monsieur Nicolas REVEILLAULT, Monsieur Thierry TRIPHOSE.

Assistaient également à la séance : Mesdames Anne WILHELM, Mélanie ELIE, Séverine BEILLARD, Sylviane BEAUVAIS, et Messieurs Lucas POISSON, Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Yann HUNEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Olivier HOUSSIN.

*Vu la délibération n°2 du 07 octobre 2020 du Comité syndical, modifiée par la délibération n°5 du 29 juin 2022 du Comité syndical, portant délégation de pouvoirs au Bureau ;
Vu la délibération n°2 du 09 février 2016 du Bureau syndical portant sur la signature d'une convention entre Eaux de Vienne-Siveer et la SAFER.*

Le Président rappelle aux membres du Bureau que dans le cadre de la protection de la qualité de l'eau de certains captages destinés à l'alimentation en eau potable Eaux de Vienne-Siveer a conclu avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural Nouvelle-Aquitaine (SAFER) une convention qui a pris fin le 31 décembre dernier.

Cette démarche contractuelle s'inscrit dans le cadre des actions des programmes Re-Sources avec l'acquisition foncière, solution qui permet d'assurer un usage des sols cohérent avec la protection de la qualité de l'eau et cela sur une longue durée. Des acquisitions peuvent également s'avérer nécessaires pour la protection de captages non engagés dans une démarche Re-Sources mais stratégiques pour Eaux de Vienne.

Face à cet enjeu de préservation voire de reconquête de la qualité des eaux destinées à l'alimentation en eau potable, Eaux de Vienne entend renouveler son partenariat avec la SAFER afin de favoriser la préservation des pratiques vertueuses pour la ressource en eau et dans la transmission des exploitations.

La poursuite de la relation partenariale avec la SAFER sur la période janvier 2026 au 31 décembre 2032 permet :

- la prestation de négociation foncière pour le compte du Syndicat ;
- l'acquisition et le portage par la SAFER de réserves foncières ;
- la mise en gestion de biens agricoles.

A l'unanimité le Bureau décide :

- d'accepter les termes de la convention de renouvellement Eaux de Vienne - SAFER présentée ;
- d'autoriser le Président à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le secrétaire de séance



Edouard RENAUD

Le Président



Rémy COOPMAN



Extrait du registre des délibérations du Bureau

Réunion du 20 janvier 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le neuf décembre, à partir de huit heures et demie, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Charles Trenet à Chauvigny (Vienne), 7 avenue de la Vienne, sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2026_12

Objet : Création d'emplois non permanents pour faire face à des accroissements temporaire ou saisonnier d'activité

Date de la convocation : 14/01/2026

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 17 (68%)

Nombre d'élus en distanciel : 0

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 1

Nombre de droits de vote : 18 (72%)

Secrétaire de séance : Monsieur Edouard RENAUD

Étaient présents : (17)

Dans la salle Vienne (17) :

Monsieur Rémy COOPMAN

Monsieur Christian CHAPLAIN

Monsieur Claude DAVIAUD

Monsieur Alain GUILLON

Monsieur Bernard HENEAU

Madame Odile LANDREAU

Madame Françoise MICAULT

Monsieur Bernard ROUSSEAU

Monsieur Claude SERGENT

Madame Evelyne AZIHARI

Monsieur Patrick CHARRIER

Monsieur Joël DORET

Madame Pascale GUITTET

Monsieur Gilbert JALADEAU

Monsieur Roland LATU

Monsieur Edouard RENAUD

Monsieur Jacques SABOURIN

Ayant donné pouvoir (1):

Monsieur Jean-Pierre JAGER donne pouvoir à Monsieur Claude SERGENT

Absents excusés (7):

Monsieur Dominique DABADIE, Monsieur Gilles MORISSEAU, Monsieur Michel MALLET, Monsieur Philippe PATEY, Monsieur Frédy POIRIER, Monsieur Nicolas REVEILLAUD, Monsieur Thierry TRIPHOSE.

Assistaient également à la séance : Mesdames Anne WILHELM, Mélanie ELIE, Séverine BEILLARD, Sylviane BEAUVAIS, et Messieurs Lucas POISSON, Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Yann HUNEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Olivier HOUSSIN.

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1, L.332-23-1° et L.332-23-1-2°;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il appartient au Bureau Syndical de créer les emplois non permanents nécessaires au bon fonctionnement des services ;

Considérant les besoins à venir exprimés par les services afin d'assurer la continuité et la qualité de service ;

Considérant que ces créations s'inscrivent dans une logique raisonnée et maîtrisée des emplois non permanents pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité et ont été arbitrées en fonction du cadre budgétaire de la masse salariale pour l'année 2026.

Le Président rappelle qu'il appartient au Bureau syndical, sur proposition de l'autorité territoriale, de créer les emplois non permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Le Président propose de créer les emplois suivants :

Motif	Date de création	Nombre d'emplois	Fonctions	Grades de recrutement
Accroissement temporaire d'activité	01/02/2026	2	Agent d'exploitation réseaux	Cadre d'emplois des adjoints techniques
	01/03/2026	1	Agent hydrocureur	Cadre d'emplois des adjoints techniques
	01/04/2026	2	Agent d'exploitation réseaux	Cadre d'emplois des adjoints techniques
	01/05/2026	1	Agent d'exploitation réseaux	Cadre d'emplois des adjoints techniques
	01/05/2026	1	Electromécanicien ouvrages	D'adjoint technique à agent de maîtrise principal

Les contrats proposés sont d'une durée maximale de 12 mois. La rémunération est calculée sur la base d'un indice majoré contenu dans l'espace délimité par les grades minimum et maximum de l'organigramme fonctionnel prévus dans le tableau des effectifs, et en prenant en compte la qualification détenue par l'agent retenu ainsi que son expérience professionnelle.

Le Président précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux cotisations sociales correspondant à l'emploi créé sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2026.

A l'unanimité le Bureau décide :

- d'approuver la création des emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au titre de l'article L332-23-1° du code général de la fonction publique tels que définis ci-dessus ;
- de l'autoriser à recruter des agents contractuels de droit public sur ces emplois ;
- de l'autoriser à signer tous les documents en lien avec la mise en place et la gestion de ces contrats.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le secrétaire de séance



Edouard RENAUD

Le Président



Rémy COOPMAN



Extrait du registre des délibérations du Bureau

Réunion du 20 janvier 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le neuf décembre, à partir de huit heures et demie, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Charles Trenet à Chauvigny (Vienne), 7 avenue de la Vienne, sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2026_13

Objet : Paiement des reliquats de jours de Compte Épargne Temps des agents du Syndicat

Date de la convocation : 14/01/2026

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 17 (68%)

Nombre d'élus en distanciel : 0

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 1

Nombre de droits de vote : 18 (72%)

Secrétaire de séance : Monsieur Edouard RENAUD

Étaient présents : (17)

Dans la salle Vienne (17) :

Monsieur Rémy COOPMAN

Monsieur Christian CHAPLAIN

Monsieur Claude DAVIAUD

Monsieur Alain GUILLON

Monsieur Bernard HENEAU

Madame Odile LANDREAU

Madame Françoise MICAULT

Monsieur Bernard ROUSSEAU

Monsieur Claude SERGENT

Madame Evelyne AZIHARI

Monsieur Patrick CHARRIER

Monsieur Joël DORET

Madame Pascale GUITTET

Monsieur Gilbert JALADEAU

Monsieur Roland LATU

Monsieur Edouard RENAUD

Monsieur Jacques SABOURIN

Ayant donné pouvoir (1):

Monsieur Jean-Pierre JAGER donne pouvoir à Monsieur Claude SERGENT

Absents excusés (7):

Monsieur Dominique DABADIE, Monsieur Gilles MORISSEAU, Monsieur Michel MALLET, Monsieur Philippe PATEY, Monsieur Frédy POIRIER, Monsieur Nicolas REVEILLAUD, Monsieur Thierry TRIPHOSE.

Assistaient également à la séance : Mesdames Anne WILHELM, Mélanie ELIE, Séverine BEILLARD, Sylviane BEAUVAIS, et Messieurs Lucas POISSON, Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Yann HUNEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Olivier HOUSSIN.

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale modifié ;

Vu la circulaire ministérielle n°10-007135-D du 31 mai 2010 relative à la réforme du compte épargne temps dans la fonction publique territoriale.

Le Président rappelle que selon le Règlement Intérieur du personnel, les agents du Syndicat peuvent épargner des jours de congés et/ou de RTT dans un Compte Épargne Temps (CET) dont le plafond est fixé à 60 jours. En 2020, en raison des effets de la pandémie de Covid-19, et en 2024, en raison de l'organisation des Jeux Olympiques de Paris, ce plafond a été porté à 70 jours maximum.

Ces jours épargnés, s'ils ne sont pas pris sous forme de congé, peuvent être convertis en points pour la retraite additionnelle des fonctionnaires, ou bien indemnisés par l'employeur. Dans cette dernière hypothèse, les agents peuvent se faire rémunérer de façon forfaitaire les jours épargnés au-delà des 15 premiers jours, après délibération du Bureau. Les montants bruts du forfait sont de 150 € pour les agents de catégorie A, 100 € pour les agents de catégorie B et 83 € pour les agents de catégorie C.

Cette possibilité semble intéressante pour les agents qui bénéficient ainsi d'un complément de revenus ou de retraite, mais également pour le Syndicat qui dispose alors d'un temps de travail plus important.

Le Président propose de renouveler le dispositif d'indemnisation du reliquat de jours de CET pour l'année 2025, prévu sur l'exercice budgétaire 2026. Il rappelle les montants prévus à cet effet par délibération les années précédentes :

- 50 000 € pour la rémunération des jours de CET 2020, 2021 et 2022 ;
- 55 000 € pour la rémunération des jours de CET 2023 et 2024.

En fonction des demandes qui seront faites par les agents disposant de jours de CET, le nombre maximum de jours pouvant être indemnisé par agent sera arbitré par le Président, en tenant compte des situations particulières impactant le fonctionnement des services (mobilités, départs à la retraite,...) pour lesquels il pourrait être monétisé davantage de jours.

A l'unanimité le Bureau décide :

- d'allouer un budget pour l'indemnisation ou la transformation en points RAEP des jours de CET de 55 000€ (prévu au Budget 2026).

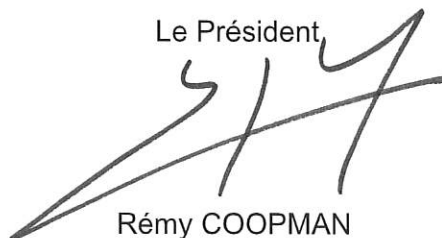
Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le secrétaire de séance



Edouard RENAUD

Le Président



Rémy COOPMAN



Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 20 janvier 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le neuf décembre, à partir de huit heures et demie, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Charles Trenet à Chauvigny (Vienne), 7 avenue de la Vienne, sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2026_14

Objet : Versement d'une subvention à l'APTEN (Association des Professionnels du Traitement des Eaux et des Nuisances) - Budget Administration Générale

Date de la convocation : 14/01/2026

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 17 (68%)

Nombre d'élus en distanciel : 0

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 1

Nombre de droits de vote : 18 (72%)

Secrétaire de séance : Monsieur Edouard RENAUD

Étaient présents : (17)

Dans la salle Vienne (17) :

Monsieur Rémy COOPMAN

Monsieur Christian CHAPLAIN

Monsieur Claude DAVIAUD

Monsieur Alain GUILLON

Monsieur Bernard HENEAU

Madame Odile LANDREAU

Madame Françoise MICAULT

Monsieur Bernard ROUSSEAU

Monsieur Claude SERGENT

Madame Evelyne AZIHARI

Monsieur Patrick CHARRIER

Monsieur Joël DORET

Madame Pascale GUITTET

Monsieur Gilbert JALADEAU

Monsieur Roland LATU

Monsieur Edouard RENAUD

Monsieur Jacques SABOURIN

Ayant donné pouvoir (1):

Monsieur Jean-Pierre JAGER donne pouvoir à Monsieur Claude SERGENT

Absents excusés (7):

Monsieur Dominique DABADIE, Monsieur Gilles MORISSEAU, Monsieur Michel MALLET, Monsieur Philippe PATEY, Monsieur Frédy POIRIER, Monsieur Nicolas REVEILLAUD, Monsieur Thierry TRIPOSE.

Assistaient également à la séance : Mesdames Anne WILHELM, Mélanie ELIE, Séverine BEILLARD, Sylviane BEAUVAIS, et Messieurs Lucas POISSON, Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Yann HUNEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Olivier HOUSSIN.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

Vu la délégation de pouvoirs du Comité syndical accordée au Bureau par délibération n°2 du 7 octobre 2020 modifiée, notamment pour "décider d'octroyer toutes subventions ou participations relevant des domaines de compétences du Syndicat" ;

Vu la convention cadre de coopération avec l'Université de Poitiers, le Cnrs et le Syndicat Eaux de Vienne, convention signée le 9 juillet 2025, ayant vocation à renforcer la collaboration et à régir l'ensemble des activités de collaboration ou de prestations de services, convenues entre les parties ;

Vu les statuts de l'APTEN, Association Loi 1901 - SIRET : 380 255 059 000 12 - Code activité : 9499Z, organisatrice des Journées Information Eaux (JIE), dont le représentant légal est Elodie Aubertheau (Présidente) et le siège social : ENSI Poitiers - Bât. B16 - 7 rue Marcel Doré - 86000 Poitiers.

Tous les deux ans depuis 1974, l'Association des Professionnels du Traitement des Eaux et des Nuisances (APTEN) organise à l'Ecole Nationale Supérieure des Ingénieurs de Poitiers (ENSI Poitiers) les Journées Information Eaux (JIE). Ce congrès scientifique de haut rang propose sous forme de conférences, posters et stands, durant trois jours, un accès aux avancées de la recherche dans le domaine de l'eau. Tous les thèmes fondamentaux du traitement de l'eau sont abordés.

La 27^{ème} édition des JIE aura lieu les 6, 7 et 8 octobre 2026 à l'ENSI Poitiers. Les JIE ont pour vocation d'apporter aux professionnels de l'eau, une information d'actualité sur les problèmes de traitement et d'épuration des eaux, de valorisation des déchets mais également de les tenir informés des nouveautés technologiques et analytiques issues notamment de la R&D publique et privée.

Les organisateurs des JIE lancent un appel à partenaires pour soutenir financièrement la mise en œuvre du congrès. Les prestations incluses dans l'offre Grands Partenaires sont : une insertion publicitaire dans les recueils (pleine page), l'affichage du logo d'Eaux de Vienne :

- sur le site web avec lien URL
- vers votre site ;
- dans l'application du congrès ;
- dans les salles de conférences lors des pauses ;
- dans les recueils (pleine page) ;
- dans le programme et dans le recueil.

Une inscription au congrès est offerte pour les trois jours. De plus, dans le cadre de ce partenariat, l'APTEN offre l'inscription à dix agents Eaux De Vienne sur les journées du 6 ou 7 octobre. Pour information, le tarif à la journée est de 385 € TTC.

A l'unanimité le Bureau décide :

- de verser une subvention correspondant à l'offre Grand Partenaire, d'un montant de 2 000 € à l'APTEN pour l'organisation des Journées Information Eaux 2026.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le secrétaire de séance

A blue ink signature, appearing to be 'Edouard', written in a cursive style.

Edouard RENAUD

Le Président

A black ink signature, appearing to be 'Rémy', written in a cursive style.

Rémy COOPMAN

